



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

Veillez lire attentivement ce texte et faites parvenir vos réponses à la municipalité.

Lors des 91^e Assises annuelles 2012 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), tenues au début du mois de mai 2012, les dirigeants ont dévoilé les résultats d'un sondage fait auprès de 4 200 citoyens dans toutes les régions du Québec. Le sondage avait pour but de connaître la **vision et les attentes** des résidents sur la Municipalité de demain.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. Jauger le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur municipalité et leur niveau d'intérêt à l'égard des enjeux municipaux;
2. Mesurer leurs perceptions et leurs attentes envers leur municipalité et leurs élus;

3. Évaluer l'importance relative qu'ils accordent à différents enjeux municipaux;
4. Estimer leur niveau d'intérêt à s'informer au sujet de l'actualité municipale et à s'impliquer dans leur communauté.

Veillez répondre au questionnaire suivant concernant « Les perceptions et les attentes des Québécois et Québécoises à l'égard de leur municipalité ». **Découpez le questionnaire** afin que nous puissions comparer vos résultats avec ceux du sondage provincial. Vous pouvez aussi comparer vos réponses concernant les "Quatorze mythes sur les Québécois et Québécoise et leur municipalité à la page 23 du présent bulletin."

QUESTIONNAIRE :

D'après vous, lesquels des quatorze mythes suivants sont vrais ? Lesquels, sont faux ? Nous vous invitons à faire vos prédictions. Les réponses sont révélées à la page 23.

MYTHE NUMÉRO	QUESTIONS	VOTRE PRÉDICTION	
		VRAI	FAUX
01	Les citoyens sont peu attachés à leur municipalité.		
02	Les jeunes sont plus intéressés par la politique que la moyenne.		
03	Une grande majorité de citoyens utilisent les services socioculturels ou sportifs de leur municipalité.		
04	Les citoyens ne sont pas prêts à s'impliquer davantage dans leur communauté.		
05	Les élus municipaux sont perçus beaucoup plus favorablement que les élus provinciaux et fédéraux.		
06	Les deux premières caractéristiques recherchées chez un maire sont la compétence et la vision.		
07	La majorité des Québécois ont une vision réductrice du rôle de leur municipalité.		
08	Les citoyens sont prêts à payer davantage pour obtenir des services de meilleure qualité.		
09	L'environnement est au cœur des priorités des Québécois.		
10	Les Québécois ont tendance à minimiser l'impact qu'aura le vieillissement de la population au cours des prochaines années.		
11	Les citoyens sont plutôt détachés des dossiers relatifs aux infrastructures.		
12	Les citoyens considèrent que les élus municipaux pourraient en faire encore plus en matière d'emploi et de développement économique.		
13	Les résidents des régions se sentent peu concernés par le défi de l'intégration des immigrants.		
14	Les citoyens ne nourrissent aucun espoir à l'égard de l'avenir de leur municipalité.		

Nom : _____

Adresse : _____

Veillez retourner votre questionnaire à l'Hôtel de Ville au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9. Vous pouvez comparer vos réponses auparavant avec les réponses de la page 23.

Merci de votre collaboration !

SÉANCE ORDINAIRE

12-06-18 Parc de L'Ilmélite : La compagnie Rio Tinto, Fer et Titane confirme sa participation à la réalisation d'un projet d'aménagement des terrains de l'Est de leur propriété dans la continuité de leurs efforts à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Projet Urbanise-toi! : La Ville avise le responsable de l'organisation « Urbanise-toi! » qu'elle est d'accord à ce que leur organisme utilise les différents parcs pour leurs activités sur le territoire de la Ville à condition de respecter les divers règlements municipaux et la quiétude des citoyens.

Route industrielle : Le Conseil accepte la recommandation du directeur général de Technocentre en écologie industrielle, monsieur Normand Gariépy, à l'effet de reporter la rencontre avec le Comité régional pour la réalisation d'une route industrielle compte tenu que d'importantes discussions avaient cours entre les compagnies « Les Forges de Sorel » et « Fagen International » et qu'il ne serait pas opportun d'intervenir à ce stade dans les discussions entre ces deux entreprises.

12-07-09 SHQ (PRQ) Programmation 2012-2013 Phase IX : Octroi d'une subvention de 66 254 \$: Considérant que la Ville demandait un octroi pour la poursuite du PRQ Phase IX; Considérant que le MAMROT a autorisé la SHQ à mettre à la disposition de la Ville une enveloppe de 66 254 \$ pour le PRQ; La Ville avise la SHQ qu'elle accepte l'octroi de 66 254 \$ alloué dans le cadre de la programmation 2012-2013, Phase IX du PRQ; La Ville s'engage à injecter une somme équivalente de 66 254 \$ dans le cadre de la programmation 2012-2013, Phase IX du PRQ.

Embauche de personnel Col Bleu : Considérant qu'un employé col bleu, affecté au service du Centre Récréatif Aussant, a pris sa retraite; Considérant l'augmentation des tâches dévaluées aux employés cols bleus dont, entre autres, l'augmentation des travaux d'entretien aux parcs et aux divers aménagements horticoles, l'entretien hivernal, salles municipales, etc. et le besoin de l'embauche d'employés supplémentaires pour effectuer l'ensemble des tâches; Le Conseil de Ville retient les services de monsieur Serge Vallée pour l'embauche d'un employé permanent col bleu à titre de salarié à l'essai, selon la convention collective ainsi que messieurs Stéphane Blette et Raynald Deguise comme employés temporaires, pour environ 1200 heures de travail par année, soumis à une période de probation de 6 mois ainsi que la réussite de leur bilan médical auprès d'une firme spécialisée en santé et sécurité.

12-08-20 Démolition : La propriété du 1520-1522, rue Montcalm, octroi du contrat de démolition à la compagnie « Excavation MDY Inc. » pour la somme de 8 500 \$ taxes incluses et à la même firme pour la démolition de la propriété du 301 à 309, rue Bonin et 1500, rue Montcalm pour le montant de 19 000 \$ taxes incluses. (C.P. 12-07-09)

CIT Sorel-Varenes : Le Conseil transmet aux assureurs (MMQ) de la Ville, la récente mise en demeure de la compagnie « La Québécoise ». (C.P. 12-07-09)

12-09-17 Garage municipal : Suite à l'opinion juridique de Me Conrad Delisle, le Conseil décide de faire produire l'estimation pour la réparation du mur telle qu'élaborée dans le rapport de la firme d'ingénieurs Dessau, également l'estimation pour le recouvrement en matériaux similaire de la bâtisse de l'Hôtel de Ville, pour tout le garage municipal, de procéder à l'enlèvement du mur de briques arrière et que la Ville demande à un architecte de produire des esquisses et estimation pour une réfection des salles municipales du deuxième étage comprenant également la réfection des salles de bain ainsi que l'installation d'un ascenseur. (C.P. 12-08-20)

Construction d'un garage pour resurfaeuse : Le Conseil approuve le projet de construction du garage pour la resurfaeuse à glace et octroie le mandat à l'architecte Daniel Cournoyer pour produire les plans et

devis ainsi que l'appel d'offres nécessaire pour procéder à ladite construction. (C.P. 12-08-20)

Îlot d'entrée de la Ville : Le Conseil autorise le paiement du certificat numéro 1 au montant de 84 445,94 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour les travaux effectués en date du 5 juillet à l'Îlot d'entrée de la Ville. (C.P. 12-08-20)

Cour école Martel : Le Conseil demande au Comité de revitalisation une subvention à même le fonds de revitalisation au montant de 10 000 \$ pour payer la quote-part demandée par la Ville dans ce projet visant à revitaliser un milieu essentiel au bien être des enfants dans la cour de l'école Martel. (C.P. 12-08-20)

Offre de service professionnel en architecture de paysage : Octroi le contrat à la firme « Objectif Paysage » pour la planification des travaux d'aménagement et esquisse du parc du canon de 25 livres pour la somme de 6 500 \$ plus taxes; et pour la planification des travaux d'aménagement du parc du pont Turcotte (5 300 \$ plus taxes); Le Conseil accepte de faire installer deux jeux de fer supplémentaires au parc de la Pointe-aux-Pins. (C.P. 12-08-20)

OMH de Saint-Joseph-de-Sorel : Le Conseil accepte les prévisions budgétaires révisé 2012, qui fait état du déficit du revenu de 41 885 \$ dont 10% est assumé par la Ville. (C.P. 12-08-20)

PRQ-SHQ : Le Conseil signifie à la SHQ que la Ville n'a ni le personnel et ni les compétences nécessaires pour expliquer le Volet 1 comportant la gestion des augmentations des loyers, qu'elle est une Ville dévitalisée et que son territoire possède une forte majorité de logements locatifs. (C.P. 12-08-20)

Convention collective : Le Conseil demande au CRM de nous soumettre une offre à titre de porte-parole de la négociation de la convention collective des cols blancs et des cols bleus. (C.P. 12-08-20)

Cour école Martel : Le Conseil accepte l'offre de service professionnel en architecture de paysage pour la planification des travaux d'aménagement horticole (esquisse) d'aménagement à l'école Martel de la firme « Objectif Paysage » pour la somme de 7 000 \$ (plus taxes)

12-10-14 Réfection de rues : Le Conseil inclut la rue Champlain; entre les rues Rivard et de l'Église, dans le processus d'appel d'offres pour les services professionnels de génie pour les travaux de réfection TECQ des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault et de l'Église. (C.P. 12-09-17).

Garage pour la resurfaeuse : Le Ville octroie le contrat à la firme d'ingénieurs EXP pour la production des plans et devis du garage pour la resurfaeuse (15 750 \$ plus taxes) et mandate l'architecte Daniel Cournoyer de coordonner tous les travaux. (C.P. 12-09-17)

Agrandissement du parc de l'Ilmélite : La Ville octroie le contrat à la firme Objectif Paysage pour la planification des travaux d'aménagement, esquisse d'aménagement du parc de l'Ilmélite (étape 1) au montant de 17 250 \$ plus taxes. La Ville demande une subvention auprès du Comité de diversification de la MRC de Pierre-De Saurel, piloté par le Technocentre pour couvrir les honoraires professionnels. (C.P. 12-09-17)

Aménagement horticole de l'O.M.H. : Le Conseil octroie le contrat pour le projet d'aménagement horticole de l'O.M.H. de la Pointe-aux-Pins au plus bas soumissionnaire conforme. Les Terrassements Multi-Paysages au montant de 32 215,67 \$ taxes incluses. (C.P. 12-09-17)

Échange de terrain : Échange du 1526, rue Montcalm avec le terrain du, 422, rue Bonin et le déménagement des bâtiments. (C.P. 12-10-01)

Propriété du 618 à 620A, rue Montcalm : Le Conseil appuie le Service de sécurité incendies dans ses démarches auprès du propriétaire de la bâtisse du 618 à 620A, rue Montcalm afin de contraindre ce dernier à se conformer aux normes. (C.P. 12-10-01)

Fermeture de rues : Le Conseil autorise le transfert de propriété pour permettre à la compagnie Terminal Maritime de Sorel-Tracy Inc. de

Les décisions du conseil (suite)

fermer le tronçon des rues Montcalm et Bourassa afin de permettre l'établissement d'une route pour camions lourds. (Route industrielle) (C.P. 12-10-01).

Les Forges de Sorel : Suite à l'acquisition de la propriété de Fagen International Inc. par les Forges de Sorel, la Ville demande une rencontre avec le président.

Rue Béatrice : Suite à la fin des travaux de réfection de la rue Béatrice, le Conseil autorise le paiement du 3^e décompte progressif (19 221,36\$). (C.P. 12-10-01)

Îlot : Le Conseil autorise le paiement du certificat n° 2 à la compagnie "Les Terrassements Multi-Paysages" pour les travaux effectués à l'îlot d'entrée de la Ville (16 821,90 \$). (C.P. 12-10-01)

École Martel : La Ville s'engage financièrement pour un montant de 10 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement dans la cour arrière de l'école Martel et demande une subvention pour le même montant au Comité de diversification et de développement durable de la MRC Pierre-De Saurel. (C.P. 12-10-01)

PRQ de la SHQ : Le Conseil demande un octroi de 50 000 \$ pour la Phase X du Programme Rénovation Québec (2013-2014) et demande aussi un octroi supplémentaire de 50 000 \$ pour la Phase IX 2012-2013. (C.P. 12-10-01)

Renofamille : La municipalité appuie le projet de Technocentre en écologie industrielle en partenariat avec le Fonds d'aide au

développement du milieu de la Caisse Desjardins du Centre du Bas-Richelieu intitulé "RenoFamille" Solution Desjardins dans l'application du programme Renovillage. (C.P. 12-10-01)



Madame Noëla Desmarais

siège présentement
comme pro-maire

Madame Desmarais a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1999. Elle est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité de négociation, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection civile Municipale.



Mesdames, messieurs, vous vous êtes récemment établis à Saint-Joseph-de-Sorel ?

Découvrez Accès-région Pierre-De Saurel!

Le 1^{er} août 2012 - Accès-région Pierre-De Saurel est une structure d'accueil pour vous, nouveaux arrivants, qui souhaitez travailler et vous établir dans la région. L'Orienthèque met à votre disposition une gamme de services facilitant votre arrivée : soutien à la recherche de logement ou maison, visites touristiques de la région, activités familiales, mini foires à l'emploi, 5 à 7 réseautage et plusieurs autres activités.

Saviez-vous que...

- L'équipe d'Accès-région L'Agence a accueilli 137 nouveaux arrivants depuis un an;
- À ce jour, l'équipe d'Accès-région L'Agence a réalisé 37 établissements de nouveaux arrivants dans notre région;

L'équipe d'Accès-région était en nomination pour :

- Le prix innovation par le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQUODE);
- Le prix de la catégorie « Entreprise de service » au Gala du mérite économique 2012.

Si vous organisez des activités dans votre municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous soutenir dans l'organisation de vos événements. De plus, référez-nous vos nouveaux voisins et amis, et participez à la réussite de leur intégration!

Pour toute information ou question, contactez L'Orienthèque au 450 730-0181.

Les services d'Accès-région sont rendus possibles grâce à l'appui et à la participation financière de plusieurs partenaires gouvernementaux, institutionnels, privés et communautaires incluant : Emploi-Québec, le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la MRC Pierre-De Saurel, le CLD de Pierre-De Saurel, Rio Tinto Fer et Titane, Desjardins et plusieurs autres. Vous trouverez la liste complète des partenaires et appuis sur le site Internet de L'Orienthèque (www.orientheque.ca/accesregion.php) ainsi que sur la page Facebook d'Accès-région Pierre-De Saurel.

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE (AFC)

26^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-07-05 (Stéphane Marin, président, Alexandre St-Yves, directeur général, Pierre Latraverse, Gilles Jacques, Claude Biron, Olivar Gravel, Pierre Roy, Michel Veillette, J-G. Dupuis, Mario Gagné et Thérèse Moreau)

Moratoire de la pêche à la perchaude : Les représentants discutent du moratoire de la pêche à la perchaude versus l'abattage de cormorans. Il y aura une rencontre à ce sujet le 18 juillet.

Poste de directeur général : Le nouveau directeur général, monsieur Alexandre St-Yves est confirmé dans son nouveau poste. Ce dernier présente son rapport depuis son arrivée : les tâches à accomplir, le déménagement, le classement des dossiers, la comptabilité, les subventions à obtenir, etc.

Mot du président : Le président, monsieur Stéphane Marin, fait le suivi des différents dossiers; ses interventions auprès du Centre d'interprétation de Baie-de-Febvre, CIB, de la procédure pour l'engagement du directeur général, de ses rencontres avec les représentants du gouvernement, des employés, de l'équipement, de la location du local du Comité ZIP, etc.

États financiers : Les états financiers déposés par le vérificateur se résument comme suit : les produits 166 098 \$, soit 190 578 \$ en 2011; les charges 201 563 \$, soit 176 823 \$; excédent en 2012 = (35 465 \$) et en 2011 = (13 755 \$). Le solde à la fin de l'année est de 88 775 \$.

Budget : Le budget 2012-2013 est adopté avec beaucoup de coupures : produits = 143 400 \$, les résultats 2011-2012 sont de 164 318,92 \$; les charges sont de 143 400 \$, les résultats 2011-2012 sont de 199 242,77 \$ au 31 mars 2012. Suite au rapport financier du vérificateur, qui constate certaines anomalies, il est proposé qu'une lettre soit envoyée au c.a. et à chaque administrateur du CIB afin d'obtenir des réponses à nos interrogations et qu'une rencontre soit planifiée avec le c.a. du CIB afin de vérifier si le contrat liant l'AFC et le CIB a été respecté.

COMITÉ CONSULTATIF DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

12-06-14 (Du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Paul-Émile Tellier, Francine Parenteau, Noëla Desmarais et Jacques Renaud; Citoyens : André Cournoyer, Jean Deguise, Léon Latour, Jean-Gilles Valois, Laurain Latour et Alain Kiopini; De RTFT : Anne Laganière, Fariel Benameur, Serge Bérubé, Richard Meloche, Caroline Veillette et Benoît Paul.

En premier lieu, les représentants font un retour sur les investissements annoncés (aux PMQ, aux fours 4 et 5, les wagons, l'assainissement des eaux, le traitement du SO₂, etc.). Ensuite, ils font le suivi sur le programme d'amélioration environnementale (air, SO₂ et bruit), du programme de réduction des rejets industriels (PRRI); des opérations à l'usine d'enrichissement et au quai; du projet d'aménagement du terrain d'Hydro-Québec, du projet communautaire de Saint-Joseph-de-Sorel au parc de la Pointe-aux-Pins, du projet d'aménagement du poisson (quai), etc.

Les dirigeants de Rio Tinto, Fer et Titane dépose le rapport de développement durable 2011 intitulé « Bâtir l'avenir ».

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

12-09-17 (Denis Marion et France Saint-Pierre de Massueville : Olivar Gravel et Martin Valois de Saint-Joseph-de-Sorel, Denis Boisvert de la MRC, Marie-Ève Perreault du MAMROT, Josée Plamondon du CLD, Normand Gariépy et Mireille O'Brien du Technocentre en écologie industrielle)

Les membres du Comité prennent connaissance du programme RénoVillage Solution Desjardins (les critères et les propriétaires éligibles). Ensuite, ils acceptent le projet d'embellissement de la cour de l'école Martel sous réserve de l'opinion du Ministère; l'offre de service de la firme « Objectif Paysages » pour le prolongement du parc de l'Ilménite (19 833 \$); l'esquisse du parc du Canon (6 500 \$); l'esquisse du parc du pont Turcotte (5 300 \$), l'esquisses d'aménagement de la cour avant de l'école Martel (cour avant : 8 048 \$); et enfin la facture de l'évaluation du terrain de l'église (2 069 \$). Ils prennent aussi connaissance du bilan des engagements financiers de 2010 à 2012.

Le Technocentre continue les études de la route industrielle, et du projet de l'utilisation des rejets thermiques. Une subvention a été versée à la Laiterie Chalifoux dans le cadre du programme d'appui au redressement et à la rétention des entreprises stratégiques et aux territoires en difficultés.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

7^e RÉUNION

12-06-12 (Olivar Gravel, Véronique Massé, coordonnatrice, Jacques Renaud, Denis Marion, Patricia Salvas, France Desjardins, Michèle L. Gauthier, Myriam Cournoyer, Suzanne Lalonde et Sophie Poirier)

Les représentants discutent des points suivants : du plan d'action 2011-2013; 1^{ère} chronique mensuelle, « La sécurité et nos familles », devrait débuter en septembre; 2^{ème} l'inventaire des parcs et des espaces verts sera imprimé bientôt; 3^{ème} nous voulons encourager les administrations municipales à rencontrer la SQ par le biais de leur parraïn; 4^{ème} nous voulons établir le projet « Le chemin du petit poisson jaune » à travers les différentes écoles de la MRC; 5^{ème} et encourager l'implantation du programme de couches jetables à toutes les municipalités de la MRC.

Véronique Massé, coordonnatrice, présente le suivi des délégations et le projet « Pierre-De Saurel en santé ». Les membres félicitent la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'obtention du prix du CAMF, « Local pour les familles ».

8^e RÉUNION

12-08-28 (Olivar Gravel, président, Véronique Massé, coordonnatrice, Jacques Renaud, Patricia Salvas, Sophie Poirier, France Desjardins et P-Paul Simard).

Les délégués du Comité régional de la famille décide de la parution de la chronique mensuelle concernant « La sécurité et nos familles » (action 3.1) (début 11 septembre). Ils font le point sur la parution de l'inventaire des parcs et des espaces verts (action 4.2), font un retour sur le lancement et décident de la distribution du document. Par la suite, ils établissent « Le chemin du petit poisson jaune » à travers les différentes écoles de la MRC (action 4.5), participent à la création d'un répertoire, accessible à tous, représentant les ressources et les activités offerts aux familles; volet jeunesse (action 1.4) et continuent leurs démarches pour la création de prix pour les organismes, etc.

Le bilan local et régional (suite)

Enfin, ils préparent la présentation au Conseil de la MRC le 5 septembre concernant l'implantation du programme de couches lavables à toutes les municipalités de la MRC.

9^e RÉUNION

12-10-16 (Olivar Gravel, président, Jacques Renaud, Sophie Poirier, St-Ours, Patricia Salvas, St-Robert, P-P Simard, Ste-Victoire, Véronique Massé, coordonnatrice, Michèle L. Gauthier, Sorel-Tracy, Myriam Cournoyer, Ste-Anne et Nancy Perron, substitut St-Roch).

Les représentants discutent de la décision de la MRC de ne pas gérer le projet de l'utilisation des couches lavables pour les jeunes bébés. C'est donc le statu quo pour l'instant, mais les membres reviendront à la charge lors des consultations prévues pour le renouvellement du P.G.M.R. (Plan de gestion des matières résiduelles). De plus, ils discutent de la remise d'un prix "Famille" lors du Gala de l'excellence agricole et aussi de la chronique sur la sécurité. Enfin, ils font le point sur la priorisation 2013 et l'établissement "Le chemin du petit poisson jaune" à travers les différentes écoles.

Ils assistent à la présentation de M. Francis Belzile et Mme Karine Lagotte du CSSS de Pierre-De Saurel concernant le projet "Municipalité Active". La coordonnatrice Mme Véronique Massé, présente le projet "ISO Famille".

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

73^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-06-26 (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, directrice générale, Guy Gérin-Lajoie, Luc Lessard, Général Dynamics, Michel Désy, Michel Fafard, Michel Veillette et Olivar Gravel).

Le directeur général et le président présentent leur rapport annuel. Nous décidons de faire parvenir une lettre à monsieur Christian Hart, Coopérative de solidarité de la biosphère du lac Saint-Pierre, copie conforme aux MRC, afin d'apporter des précisions suite à sa demande auprès des MRC. (Lettre datée du 14 juin 2012 au sujet de la création des tables de concertation régionale (TCR).

Les états financiers qui se terminent au 31 mars 2012, se résument comme suit : revenus 419 432 \$; dépenses 416 224 \$; excédent 3 208 \$ et le surplus accumulé est de 140 322 \$. Le c.a. s'entend sur la location d'espace administratif à l'Aire Faunique Communautaire (AFC).

16^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

12-06-26 (Environ 15 membres présents) Le président fait son rapport verbal. Il y a adoption des états financiers, l'établissement de la tarification, le dépôt des règlements généraux modifiés et présentation des projets du Comité ZIP : Comité sur les enjeux prioritaires; île de Grace, restauration d'habitats; projets scolaires, suite de l'érosion, suivi des plantes exotiques envahissantes, etc. Il est aussi question de l'imbraglio de mise sur pied de la table de concertation régionale pour le territoire du Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Les membres du Conseil d'administration sont : Pierre Latraverse, président (les utilisateurs), Olivar Gravel, (les MRC), Guy Gérin-Lajoie, (les Pourvoires), Michel Désy, (Environnement), Luc Lessard, (industries), Michel Fafard, (agricole) et Michel Veillette (municipalités).

74^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-06-26 Nominations des officiers : Président, Pierre Latraverse, vice-président, Olivar Gravel, Secrétaire, Guy Gérin-Lajoie, administrateurs, Michel Veillette, Luc Lessard, Michel Désy et Michel Fafard.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-06-13 Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport concernant les Comités ou organismes ou ils représentent la MRC : (2 rencontres du CRF, Comité de l'écocollectivité, la Table de concertation en environnement, AFC et le Comité de diversification.

Rapport annuel : Adoption du rapport annuel 2011 produit dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (municipalités dévitalisées) - Diversification et développement de la MRC de Pierre-De Saurel.

Signature : Autorisation de signature de l'entente de gestion 2012-2014 avec le MDEIE concernant le CLD.

Mandat : Un mandat à la firme Paris Ladouceur et associés, firme spécialisée en évaluation immobilière, pour la cause qui implique la MRC, la Ville de Sorel-Tracy et SDD - Conporec.

Rapport financier : Dépôt du rapport financier de la MRC et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 : Revenus 11 782 398 \$; charges 10 148 320 \$; excédent 1 745 609 \$; surplus accumulé non-affecté 4 549 755 \$; dette à long terme 2 007 850 \$.

12-07-11 Rapport du maire : Au cours de la présentation du rapport mensuel des élus, le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport portant sur le Comité de l'écocollectivité, du Comité ZIP du lac Saint-Pierre et celui de l'Aire faunique communautaire (AFC).

Rapport d'activités : Adoption du rapport d'activités 2011 et du plan de travail 2012-2013 du parc rural.

Règlement : Adoption du règlement déterminant les règles de régie interne du Comité des relations de travail de la MRC et de celles du Comité de gestion de la MRC.

Écocentre : Études d'hypothèses concernant l'implantation d'un écocentre régional.

Engagement d'employés : Engagement des employés pour pourvoir aux postes suivants : greffier, coordonnateur aux communications, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles et secrétaire. Autorisation d'enclencher la procédure d'embauche d'un inspecteur et d'un contrôleur pour le contrat de la gestion des matières résiduelles.

Convention d'aide financière : Autorisation de la signature de la convention d'aide financière (MRC VS le MDDEP) dans le cadre du programme Climat municipalités.

Soumission : Présentation des résultats d'ouverture de soumissions pour les travaux d'entretien de cours d'eau (8 projets).

Entente : Autorisation de conclure une entente dans le cadre du projet « Voir grand pour nos petits » (avenir d'enfants 2012-2013) et dans le cadre du projet « Pour le plaisir de bouger et de bien manger » (Québec en forme 2012-2013).

Indicateurs de gestion : Dépôt des indicateurs de gestion 2011 de la MRC

12-08-22 Présentation de la démarche de l'Écocollectivité : Adoption du rapport final de la planification stratégique de la démarche et adoption du rapport d'achèvement de la planification stratégique de l'Écocollectivité à présenter à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de la subvention reçue du Fonds municipal vert (FCM).

P.G.M.R. : Adoption d'une résolution pour entreprendre la procédure de modification du P.G.M.R.

Table de concertation : Décision reportée concernant l'instauration d'une table de concertation régionale relative à la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Le bilan local et régional (suite)

Technocentre : Acceptation d'une nouvelle offre de service du Technocentre en écologie industrielle pour la réalisation d'un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la MRC ainsi qu'un plan d'action visant à les réduire.

12-09-11 Projet de règlement : Acceptation du dépôt du projet de règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnelles du directeur général et dépôt du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC.

Embauche : Embauche du contrôleur (Audrey Leclerc) du contrat de collecte et gestion des matières résiduelles.

P.G.M.R. : Création de la commission de révision du P.G.M.R. et engagement concernant le projet de l'écocentre (résidus des DEEE).

Comité : Adoption du règlement instaurant le Comité consultatif agricole de la MRC de Pierre-De Saurel.

Route verte : Ratification de la demande d'aide financière présentée au MTQ dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

Piste cyclable : Formation du Comité de travail sur le prolongement de la piste cyclable (Hélène Paris, Paul Franche, Ghyslaine Péloquin, Denis Boisvert, Denis Marion et Solange Cournoyer)

12-10-10 Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente son rapport mensuel concernant certains organismes : soit le Comité de pilotage de l'écocollectivité et le Comité de Diversification et de développement durable.

Demande d'aide financière : Présentation d'une demande d'aide financière concernant le projet de l'écocollectivité à la CRE Montérégie-Est dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR).

Demande : Demande au gouvernement du Québec concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent et la reconnaissance du Comité ZIP du lac Saint-Pierre.

P.G.M.R. : Identification de nouveaux membres de la Commission de consultation sur la révision du P.G.M.R.

Engagements financiers : Suivi des recommandations du Comité de diversification et de développement durable concernant les engagements financiers du Fonds de soutien aux territoires en difficulté : a) l'engagement d'une somme maximale de 10 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation en vue d'acquiescer des terrains pour le développement résidentiel à Massueville; engagement d'une somme de 18 300 \$ pour un mandat de la firme CIMA+ pour l'octroi d'un mandat d'analyse d'un scénario de la route industrielle; engagement d'une somme de 200 000 \$ pour soutenir la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel dans son projet d'acquisition du terrain de l'ancienne église; engagement d'une somme de 20 000 \$ pour la réalisation d'une étude technique et d'un plan d'aménagement pour le prolongement d'un parc (Ilménite).

Technocentre : Mandat donné au Technocentre en écologie industrielle pour offrir un soutien technique à la mise en œuvre de la démarche de l'écocollectivité Pierre-De Saurel, plan stratégique et dynamique 2012-2013.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, ST-JOSEPH, ST-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-09-11 (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Gilles Lemieux, Claude Pothier ainsi que Luc Airoldi, Vicky Bussièrès et Raymond Lamoureux).

Les délégués de la Régie accordent au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme STAM, la mise à niveau du réservoir d'alun et de

soude caustique pour le montant de 361 193,96 \$ et confie à la firme Dessau, la surveillance des travaux pour la somme de 21 700 \$ plus taxes. Ils prennent connaissance de l'indice de prévention SST qui passe de la cote 2 à 4.6 sur 5.

12-10-15 (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Gilles Lemieux, Claude Pothier, ainsi que Luc Airoldi, Raymond Lamoureux et Vicky Bussièrès).

Les délégués adoptent le règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires ainsi que le budget 2013 : 1 188 139 \$ (+ 6 979 \$).

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-06-21 (Martin Damphousse, président, Alexandre Bélisle, Réjean Dauplaise, Suzanne Dansereau, Olivar Gravel, François Gamache ainsi que Nancy Roch, secrétaire et Jacques Sicard, directeur général)

Les représentants font l'état de la situation du dossier terminus et garage de Sorel-Tracy. Ils apportent une correction au coût de l'aménagement paysager; planifient l'entretien paysager; prolongent le contrat de l'ingénieur; discutent de la génératrice COMMINS, du parvis de béton, du plancher radiant, de la location de locaux et acceptent l'enseigne Transbus sur le garage.

Enfin, ils acceptent de faire analyser les états financiers. Ils analysent les revenus de publicité sur les autobus, du résumé des activités Gestrans et prolongent le contrat du directeur général.

12-08-21 (Martin Damphousse, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Belisle, François Gamache, Jacques Sicard, directeur général, Nancy Roch, secrétaire et Paul-Émile Tellier). Les représentants acceptent le protocole d'entente pour l'enseigne de Transbus au garage de Sorel-Tracy; et pour l'aménagement des trottoirs au terminus; discutent des points suivants : de l'état des résultats, du dossier de l'ex-directeur général; du contrat d'entretien du terminus, de la location de locaux du site de location de Varennes, des revenus de publicité au terminus, etc.

12-09-25 (Martin Damphousse, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache, Louise Boucher, Paul-Émile Tellier ainsi que Nancy Roch, secrétaire et Jacques Sicard, dir. général).

Les représentants prolongent le contrat de la firme Gestrans pour la direction générale jusqu'au 31 décembre 2012. Ils prennent connaissance des états des résultats du 1er janvier au 31 août 2012. Ils discutent de l'assurance collective, du budget 2013, etc. et règlent plusieurs problèmes reliés aux bâtiments et garages.

12-10-15 (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache ainsi que Jacques Sicard, d.g., P-Émile Tellier, Nancy Roch, sec., et Louise Boucher)

Les délégués discutent de la location d'espace au terminus, du contrat d'entretien de l'ascenseur, de la publicité au terminus, de l'entretien régulier et préventif des immeubles etc.

Étant donné que le Comité de négociation du CITSV a entrepris des rencontres intensives avec le transporteur concernant l'utilisation du garage de Varennes, étant donné que cette demande est une obligation contractuelle pour le CIT. Il est résolu de revenir sur notre décision et d'aménager et d'utiliser le garage de Varennes.



voir **GRAND**
pour nos petits



Local aux familles



Pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents

C'EST TOUS LES MERCREDIS

Ouvert de 9H00 À 16H00

(Les heures d'arrivée et de départ sont les vôtres)



Vous y trouverez :

- Une grande salle de jeux;
- Une cuisine et un frigo à votre disposition;
- Des collations et du café gratuits ;
- Des sorties spéciales; zoo, poteries, etc.
- Des fêtes spéciales; Noël, Halloween, etc.
- Et surtout, des petits et des grands amis.



Infos : 881-3287
(Annie Robitoux)

303 Élizabeth, St-Joseph-de-Sorel
(En haut de l'hôtel de ville)

Les nouvelles familles sont les bienvenues!



La boîte à livres et le
NOUVEAU!

Kiosque extérieur de la boîte à livres

*La boîte à livre, c'est un service de prêts de livres à domicile pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans.

*Le Kiosque, c'est une installation extérieure dans les parcs de Saint-Joseph-de-Sorel, prêts de livres, et lecture sur place.



GRATUITS et amusant!!!

Regarder des livres avec son enfant c'est arrêter le temps pour s'offrir des moments magiques avec lui et lui donner le goût des livres pour la vie.

Projet Voir Grand pour nos petits.
Annie Leclaire coordonnatrice; 450-881-3560, annieleclaire@videotron.ca

Chronique
sur la
sécurité incendie



Photo : Alexandre Vovan

2

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE
est le meilleur moyen de sauver votre vie
et celle de votre famille?

De tous les incendies de bâtiments répertoriés au Québec, **80%** surviennent dans les résidences, et ceux-ci occasionnent en moyenne **60 décès annuellement**. Dans la presque totalité des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était absent ou non fonctionnel.

L'avertisseur de fumée réduit de moitié les risques de mourir lors d'un incendie. On recommande d'en installer un par étage, y compris au sous-sol. Il est essentiel de procéder à la vérification régulière de son bon fonctionnement.

Petits trucs :

- Remplacer périodiquement sa pile
- Au lieu de retirer la pile ou de débrancher votre avertisseur de fumée, pensez à utiliser la touche de sourdine, c'est plus sécuritaire!
- Vérifiez annuellement sa capacité à détecter la fumée en l'exposant à la fumée produite en éteignant une chandelle.
- Un avertisseur de fumée possède, lui aussi, une date d'expiration; pensez à la vérifier et à le remplacer s'il y a lieu.
- Ne jamais utiliser de pile rechargeable.
- Faire l'entretien de l'avertisseur, au moins une fois par année, en passant légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier.



SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Cette semaine, profitez-en pour participer aux activités organisées par les différents services incendies des municipalités, ça pourrait peut-être sauver une vie!

Prochain rendez-vous : 23 octobre 2012

Capsule :
La
prévention

Saviez-vous que...

1

Les FEUX DE CUISSON peuvent être tragiques?

La cuisson des aliments comporte des risques. C'est près de **20%** des incendies de résidence qui débutent dans la cuisine.

Quelques conseils :

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Fermez tous les appareils de cuisson lorsque vous devez quitter la cuisine ou votre domicile.
- Nettoyez régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine.
- Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.
- Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.
- Orientez les poignées des chaudrons ou des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière.

En cas de feu de cuisson :

- Ne jamais déplacer le récipient dont le contenu est en flamme.
- Placez un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour couper l'air et éteindre le feu.
- Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau.
- Si possible, fermez les éléments chauffants, même ceux du four.
- Fermez la hotte de cuisine.
- Appelez les pompiers, et ce, même si le feu semble éteint.

Saviez-vous que si un incendie survient chez vous, en trois minutes seulement, le feu et la fumée pourraient vous piéger?

Augmentez vos chances de survie :

- En ayant en tout temps une attitude responsable, préventive et sécuritaire
- En vous assurant d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel
- En préparant un plan d'évacuation de votre résidence, et en en discutant avec toute la famille
- En pratiquant l'exercice d'évacuation en famille toutes les années
- En vous assurant d'avoir des sorties bien dégagées

3

Le MONOXYDE DE CARBONE (CO) peut être mortel?

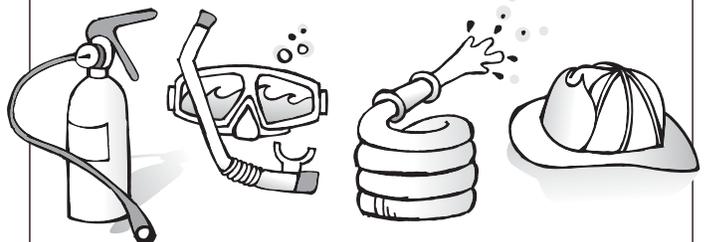
Le monoxyde de carbone est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant, il est donc impossible pour un humain d'en détecter la présence. Il est la cause de centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Seul un détecteur de CO peut détecter sa présence! D'ailleurs, il sera bientôt obligatoire dans certaines résidences.

Lors de l'utilisation d'un brûleur de combustible, faites-le dehors si possible, sinon, pensez à ouvrir grandes les fenêtres afin de bien aérer votre espace.

Quiz...

Trouve quel objet n'appartient pas au métier de pompier? *



*Réponse : le masque de plongée et le tuba.

Joignez notre page Facebook!

MRC
DE Pierre-De Saurel



Chronique sur la sécurité

Crédit photo : Joanie Verreault

Joignez notre page facebook!

La route se partage... Arrêtez! Regardez! Écoutez!

Août et septembre, mois de la rentrée, nos tout-petits et nos plus grands sont de retour sur les trottoirs et dans les autobus. Pourquoi ne pas en profiter pour faire un rafraîchissement des règles de sécurité de base avec nos jeunes? Utiliser les rues moins passantes en zone résidentielle, marcher sur le trottoir, traverser au coin de la rue, **ARRÊTER** avant de traverser, **REGARDER** à gauche, à droite et encore à gauche - il n'y a pas d'automobiles alors on peut y aller en marchant, **ÉCOUTER** encore pour être certain sont des directives à répéter fréquemment afin que les enfants les intègrent.

Les parents sont les meilleurs modèles pour leur enfant. Prenez le temps de discuter avec votre enfant des règles de sécurité sur le trajet pour aller et revenir de l'école, à pied, en autobus ou à vélo. Respecter aussi les règles de sécurité que vous leur montrez (cellulaire et texto inclus : pensez à vos ados)!

N'oubliez pas les jeux : un ballon dans la rue est souvent suivi par un enfant qui a peur de le perdre ! La route se partage entre les piétons, les cyclistes, les voitures, les camions et les autobus... Un accident est si vite arrivé. Souvenez-vous, la prochaine fois que vous conduisez en zone résidentielle ou scolaire **RALENTISSEZ**, pour la sécurité de tous les enfants, petits et grands.

Prochain rendez-vous : 9 octobre 2012

Pour le plaisir de bouger et de bien manger

Monique Roberge, coordonnatrice
Pour le plaisir de bouger et de bien manger
www.bougeretbienmanger.org



MRC de Pierre-De Saurel

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

PAYABLE À 100% - 1^{re} activité
Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé.

PAYABLE À 50% - 2^e enfant
En ordre décroissant du prix

GRATUIT - 3^e enfant ou +
Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Julie, 4 ans, suit un cours à 50 \$, paiera 100 % - 1^{er} enfant

Annie, 11 ans, suit un cours à 45 \$, paiera 50 % - 2^e enfant

Lucie, 10 ans, suit un cours à 42 \$, sera gratuit - 3^e enfant

Annie suit un 2^e cours à 40 \$, paiera 100 %
Il entre dans un deuxième processus et devient - 1^{er} enfant.

Julie suit un 2^e cours à 38 \$, paiera 50 %.
Il entre dans un deuxième processus et devient - 2^e enfant.

N.B : Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
Heure : de 15h15 à 16h15
Durée : du 13 septembre au 16 mai 2013
Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit
Professeure : Mme Céline Gariépy

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Mme Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
Heure : de 9h00 à 11h00
Durée : du 18 septembre au 4 décembre 2012
Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Mme Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
Heure : de 9h00 à 10h00
Durée : du 14 septembre au 10 mai 2013
Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût : Gratuit
Professeure : Mme Céline Gariépy (vendredi)

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Mme Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez **OBLIGATOIREMENT** fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | **Salle numéro:** 1
Jour: Tous les mardis | **Arrivée:** 18h45



Informations
Mme Monique Blanchard
 450 743-8197

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2013, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquer avec :

Monsieur Julien Paul
 450 742-0262

A.F.É.A.S. SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Vous êtes cordialement invité à assister à nos assemblées mensuelles qui se tiennent le 3^{ème} lundi du mois à 19h00 (sauf janvier, février et mars à 14h00) à la salle des Chevaliers de Colomb au 1205, rue Antaya (secteur Tracy).



Pour de plus amples informations,
communiquer avec
Nicole Guay, au 450 742-1209.

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE VILLE DE SOREL-TRACY

Vous recevez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : 450 780-5600

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

**Pour votre information voici les dates :
27 novembre et 18 décembre**



COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

**Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.
N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.**

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE du Bas-Richelieu

Le Centre d'Action Bénévole a un besoin urgent de bénévoles pour son service de Déjeuners-Écoles et d'accompagnement médical. Deux services dont les demandes sont de plus en plus urgents.

On demande que quelques heures par semaine pour les déjeuners de 7h15 à 8h30. C'est tôt, sauf que vous disposez de toutes vos journées pour vaquer à vos occupations. C'est grâce à vous si les jeunes peuvent prendre un bon déjeuner, et ils pourront bien comprendre en classe.

Aussi, nous avons un grand besoin de bénévoles pour le service d'accompagnement médical.

Ce service consiste à conduire les patients dans une clinique médicale, à l'hôpital ou au CLSC. Tout ce qui concerne un rendez-vous médical. Soit dans la région ou à l'extérieur, c'est votre choix.

**Pour information Louise Cabana,
coordonnatrice des bénévoles
au 450 743-4310**



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidents. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.

Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$? Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.



6^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

Le vendredi 7 septembre 2012, lors d'une magnifique journée ensoleillée, se tenait la 6^e Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Cette édition, sous la présidence d'honneur de monsieur Dominique Bouchard, président de Rio Tinto, Fer et Titane a permis d'amasser des bénéfices de 13 679,40 \$. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Le

Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l'Hôtel-Dieu - Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte Soleil.

Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.

Au plaisir de vous rencontrer l'an prochain pour la 7^e Édition qui se tiendra vendredi le 6 septembre 2013 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».



BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE

Nous avons le privilège de nommer deux personnes bénévoles de l'année. Exceptionnellement, ces deux personnalités oeuvrent au sein du même organisme et sont de véritables ambassadeurs de notre municipalité. Ils nous représentent localement, régionalement et provincialement. Par leurs implications, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel rayonne à plusieurs niveaux.

Ils sont les fondateurs de leur organisme qui jouit toujours d'une grande popularité, eux-mêmes sont des maîtres chevronnés dans cette activité. Ils ont un esprit vif, une connaissance générale remarquable, ils se doivent d'être calculateurs en plus d'avoir un coup d'œil précis. Leur vocabulaire est d'une richesse impressionnante, ils savent jongler avec les lettres et former les mots les plus inusités. Ils ont une affection particulière pour les mots tel que : yole, yodler, xérès, xérateur, zeste, wali, wapiti, weber, krill, kelvin, etc. De plus, ils les jumellent aux cases les plus payantes.

Vous avez sûrement reconnu nos bénévoles de l'année 2012, fiers citoyens de notre Ville, même le nom de leur Club de

scrabble « Si j'osais » est un clin d'œil à Saint-Joseph-de-Sorel. Madame Monique Cool et Monsieur Guy Blanchard, vous êtes un actif pour notre municipalité, nous souhaitons longue vie à votre Club de scrabble qui est un de nos fleurons. Félicitations à vous deux.

Madame MONIQUE COOL et Monsieur GUY BLANCHARD bénévoles de l'année 2012.



Prix honorifique

PRIX DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2012

Le 2 juin 2012, dans le cadre de la remise des prix du Carrefour action municipale et famille 2012, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel par l'entremise de son maire Olivier Gravel, s'est vu remettre le Certificat de mérite pour le Local aux Familles et la Boîte aux livres, catégorie municipalité de moins de 10 000 habitants.

"C'est avec beaucoup de fierté, affirma monsieur Gravel que j'ai reçu ce prix au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et je remercie notre responsable aux questions familles, monsieur Jacques Renaud, conseiller qui est très actif dans ce dossier".

L'organisme "Avenir d'enfant" nous accompagne dans cette belle aventure du Local aux Familles. Leur mission est de combler le retard langagier des enfants de 0 à 5 ans.

Par nos actions, nous sommes persuadés que les enfants du Local aux Familles auront plus de facilité à réussir leur entrée scolaire, par leur succès, ils aimeront d'avantage l'école et de la sorte le risque de décrochage sera minimisé, devenant des actifs pour notre communauté.

Pour terminer, je tiens à féliciter et remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réception de ce prix : le Conseil de Ville (les élus), les employés municipaux, les organisateurs et organisatrices ainsi que les parents du Local aux Familles, les commanditaires, ainsi que toutes personnes impliquées de près ou de loin dans la réussite de ce projet.



Fleurons

REMISE HONORIFIQUE DES FLEURONS DU QUÉBEC

À Gatineau, le 9 mai 2012, une nouvelle cérémonie honorifique des Fleurons du Québec prenait place lors des dernières Assises 2012 de l'Union des municipalités du Québec. En effet, en raison du nombre grandissant des municipalités Fleurons, il n'était plus possible de faire une remise de dizaines d'attestations de classification lors de cette courte cérémonie. L'événement, qui a eu lieu le 9 mai à Gatineau, était

donc dédié aux municipalités de la 6e édition qui ont progressé fièrement d'un fleuron dans l'échelle de la classification horticole, au terme de trois années d'effort. À cette occasion, cinq municipalités membres de l'UMQ recevaient une plaque honorifique symbolisant cette belle victoire.

Lors de l'allocation du maire, il a tenu à remercier l'organisation des Fleurons du Québec pour son excellent travail. Il a également souligné la qualité du rapport d'évaluation, et fait l'éloge de toutes les personnes impliquées dans l'embellissement horticole de notre municipalité.

Au cours des trois (3) prochaines années, nous nous devons de poursuivre nos efforts afin de conserver nos "trois (3) Fleurons". Les classificateurs de l'organisme "Les Fleurons du Québec" réévalueront dans trois (3) ans notre municipalité. Il serait décevant de perdre un de nos fleurons si chèrement acquis. C'est pour cela que nous demandons la participation de tous nos citoyens.

"Fleurissons tous ensemble notre Ville"



HORAIRE - PATINAGE LIBRE
 GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12 novembre 2012 13h30 à 15h30	13 novembre 2012 de 14h00 à 16h00	14 novembre 2012 de 13h30 à 14h45	15 novembre 2012 de 13h30 à 15h30	16 novembre 2012 CANCELLÉ
19 novembre 2012 de 13h30 à 14h45	20 novembre 2012 de 14h00 à 16h00	21 novembre 2012 de 13h30 à 15h30	22 novembre 2012 de 13h30 à 15h30	23 novembre 2012 CANCELLÉ
26 novembre 2012 de 13h30 à 15h30	27 novembre 2012 de 14h00 à 16h00	28 novembre 2012 de 13h30 à 14h45	29 novembre 2012 de 13h30 à 15h30	30 novembre 2012 CANCELLÉ
3 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	4 décembre 2012 de 14h00 à 16h00	5 décembre 2012 de 13h30 à 14h45	6 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	7 décembre 2012 CANCELLÉ
10 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	11 décembre 2012 de 14h00 à 16h00	12 décembre 2012 de 13h30 à 14h45	13 décembre 2012 de 13h30 à 14h45	14 décembre 2012 CANCELLÉ
17 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	18 décembre 2012 de 14h00 à 16h20	19 décembre 2012 de 13h30 à 14h45	20 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	21 décembre 2012 de 13h30 à 15h30
24 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	25 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	26 décembre 2012 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2012 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2012 de 13h30 à 15h30

HORAIRE - HOCKEY LIBRE

Jour :	DIMANCHE	16, 23 & 30 décembre 2012
Heure :	De 9h20 à 10h45	27 janvier 2013 - 10 et 24 février 2013
Coût :	5 \$ (payable sur place avant la partie) (Gratuit pour les 2 premiers gardiens)	N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.
Dates :	21 octobre, 4 novembre 2012	

Ces horaires sont sujets à changement sans préavis

DISPONIBILITÉS DE GLACE

Des heures de glace sont encore disponibles à l'aréna. Organisez-vous des équipes et venez vous divertir en famille, entre amis, employés, ... tout en faisant de l'activité physique. Les heures encore disponibles sont tous les vendredis soir de 22h30 à 23h45 et il y a encore quelque samedi à 20h00 et dimanche après-midi.

Veillez contacter la coordonnatrice, Raymonde Latour en composant le 450 743-3205 à l'aréna ou à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, un tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vsjs.ca.

EXTRAIT DU RÈLEMENT PAIX ET BON ORDRE

(entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des débris, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire

au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Il est interdit sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, comme nuisance publique, de garder ou élever dans les limites de la Ville :

- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

CHATS ET CHIENS AGENCE CANINE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens et les chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au (450) 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte mensuelle des encombrants s'effectue la première semaine complète ouvrable (du lundi au vendredi) de chaque mois, le jour habituel de vos collectes et ce, qu'il y ait collecte ou non de vos bacs durant cette semaine. Il est conseillé de déposer vos encombrants en bordure de rue, la veille de la collecte, mais après 19h00.

ATTENTION: Ne pas confondre les encombrants avec les matériaux de construction, les pneus et les pièces d'automobile. Les encombrants sont des objets à usage domestique tels que les meubles, tapis, évier, baignoire, électroménagers* (à l'exception des appareils de réfrigération), réservoirs à eau chaude, barbecues au gaz propane (sans la bonbonne), téléviseurs, bicyclettes, toiles de piscine attachées, tapis attachés en rouleau de 5 pieds, branches de 2 pouces de diamètre et de 5 pieds de longueur, attachées en paquet de 2 pieds de circonférence, etc. Par ailleurs, aucun sac ni boîte ne sera collecté lors de la collecte des encombrants.

*Pour les appareils de réfrigération et de climatisation, veuillez communiquer avec le Recyclo-Centre au (450) 746-4559 (système de collecte sur appel).

Les portes, les fenêtres, le bois, les clôtures et autres matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne sont pas des matières admissibles aux collectes.

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec monsieur Robert Mandeville de la compagnie EBI en composant le (450) 880-0825. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibena, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI en contactant monsieur Robert Mandeville au (450) 880-0825.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte. Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.

2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage..

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ne pas confondre les objets encombrants avec les pneus et les matériaux de construction tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures. Pour vous en départir, des coûts sont applicables.

Communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux secs, les branches et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec), 370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc., 290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc., 13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

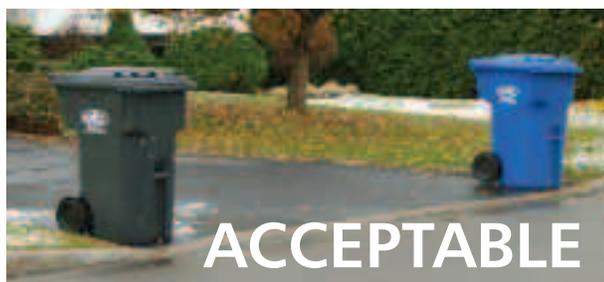
Entrepôt du pneus, 143, Boulevard Fiset
450-746-2700



T : 1 800 781-8111

F : 450-836-6500

www.ebi-environnement.com



ACCEPTABLE

Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo).



INACCEPTABLE

L'hiver approche à grands pas; afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs, poubelles ou sacs à ordures en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles par l'entrepreneur affecté au déneigement. Tout résidant doit obligatoirement débayer son bac roulant ou poubelle après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.

Collecte des résidus verts automne 2012 Enfouissons moins, compostons plus !



La MRC effectuera 4 collectes spéciales de résidus verts, voici les dates de collecte par municipalité et par secteur pour ce qui est de Sorel-Tracy

Rappel des secteurs de Sorel-Tracy :



Secteur A

Entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, des limites de Contrecoeur jusqu'au boulevard des Érables (exclu).

Secteur B

Entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, du boul. des Érables (inclus) jusqu'au pont Turcotte.

Secteur E

Tout le secteur de l'ancien Saint-Pierre-de-Sorel, à l'exception du secteur compris entre la rue Sainte-Hélène et la rue Magé.

Secteur F

Entre la rue du Collège (inclusive) et le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux limites de Sainte-Anne-de-Sorel.

Secteur G

Entre la rivière Richelieu et le boul. Polquin, de la rue Magé (inclusive) à l'autoroute 30.

Secteur H

De l'autoroute 30 à la rue du Collège (exclue) incluant le secteur entre le boul. Polquin et la rang Sainte-Thérèse (exclu).

Sorel-Tracy

Secteurs A et B	18 octobre 2012	01 novembre 2012	15 novembre 2012	22 novembre 2012
Secteurs E et F	16 octobre 2012	30 octobre 2012	13 novembre 2012	20 novembre 2012
Secteur G	19 octobre 2012	02 novembre 2012	16 novembre 2012	23 novembre 2012
Secteur H	15 octobre 2012	29 octobre 2012	12 novembre 2012	19 novembre 2012

Saint-Joseph-de-Sorel

18 octobre 2012	01 novembre 2012	15 novembre 2012	22 novembre 2012
-----------------	------------------	------------------	------------------

Saint-Roch-de-Richelieu et Sainte-Anne-de-Sorel

15 octobre 2012	29 octobre 2012	12 novembre 2012	19 novembre 2012
-----------------	-----------------	------------------	------------------

Saint-Ours, Saint-David, Saint-Robert, Saint-Gérard Majella, Saint-Aimé, Massueville et Yamaska

17 octobre 2012	31 octobre 2012	14 novembre 2012	21 novembre 2012
-----------------	-----------------	------------------	------------------

Matières admissibles

- Feuilles mortes et branches

Contenants admissibles

- Sacs en plastique ou en papier

Les branches doivent être attachées en petits paquets de 5 pieds de long au maximum.

La collecte des résidus verts se fait le jour habituel de la collecte des déchets.

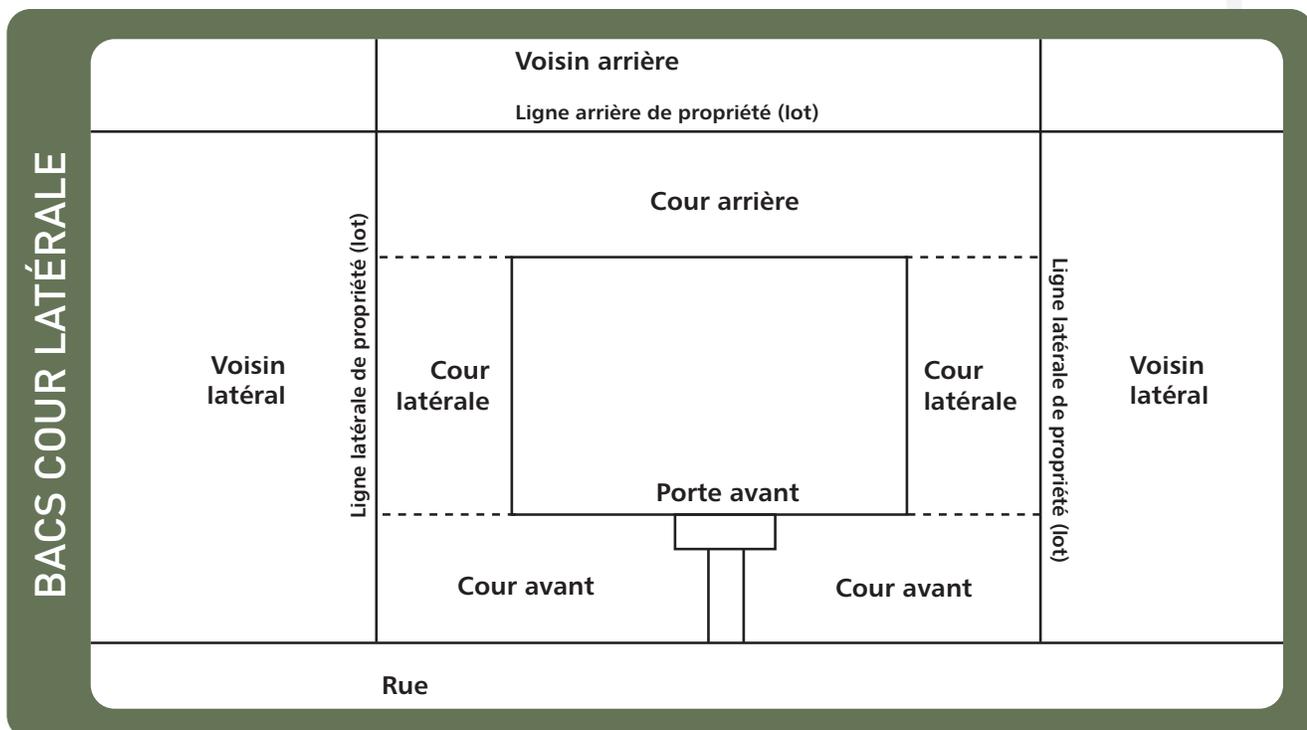
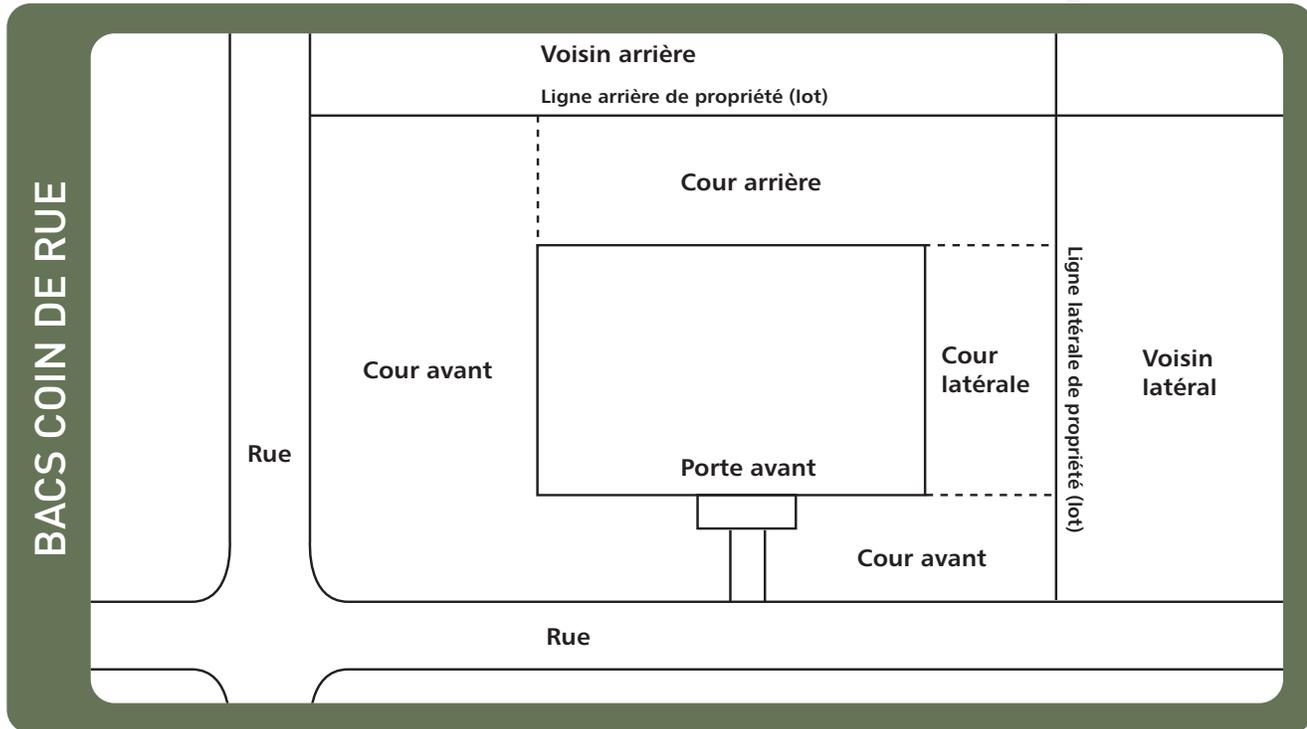
Mettre à côté du bac les sacs ou les branches la veille de la collecte ou le jour même de la collecte avant 6 heures du matin.

Ne pas mettre les feuilles dans les bacs.

→ Destination des résidus verts : ils seront compostés dans des sites autorisés.

ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.



Programmes rénovations de la MRC

Programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation de domicile

En collaboration avec la Société d'habitation du Québec, la MRC de Pierre-De Saurel offre des programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile pour permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence. Des conditions et critères d'admissibilité s'appliquent.

RénoVillage (aide financière max. 10 000 \$)

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement (duplex) ayant une valeur uniformisée inférieure à 90 000 \$ (selon le compte de taxes municipales 2011);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 36 300 \$ (maximum de revenu variant selon le nombre de personnes demeurant sur place);
- Pour les propriétés situées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy : seules les propriétés desservies par un seul service (aqueduc ou égout) sont admissibles;
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du programme RénoVillage.

Réparations d'urgence (PRU) (aide financière max. 6 000 \$)

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou maison mobile ayant une valeur uniformisée inférieure à 90 000 \$ (selon le compte de taxes municipales 2011);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 28 000 \$ (maximum de

revenu variant selon le nombre de personnes demeurant sur place);

- Pour les propriétés situées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy : seules les propriétés desservies par un seul service (aqueduc ou égout) sont admissibles;
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du PRU.

Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA) (aide financière max. 3 500 \$)

- Avoir 65 ans et plus;
- Avoir de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile;
- Le revenu total du ménage ne dépasse pas certains revenus maximums admissibles variant selon le nombre de personnes demeurant sur place et la municipalité habitée;
- Ne pas avoir bénéficié du programme LAAA au cours des trois dernières années pour la maison ou le logement occupé;
- D'autres conditions s'appliquent.

Adaptation de domicile (PAD) (aide financière max. 33 000 \$)

- Avoir un handicap nécessitant des travaux d'adaptation de domicile;
- D'autres conditions s'appliquent.

Pour des renseignements ou avant d'entreprendre des travaux, communiquez avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703.



PROJET-PILOTE SOLUTION RÉNOFAMILLE DESJARDINS

Le projet-pilote Solution Rénofamille Desjardins est un programme d'aide financière mis sur pied par la MRC de Pierre-De Saurel en collaboration avec les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel et de Massueville, le Technocentre en écologie industrielle et les Caisses Desjardins du Centre du Bas-Richelieu, permettant de combler 100 % des coûts d'un projet de rénovation domiciliaire. Notez que ce programme d'aide s'adresse uniquement aux contribuables des deux municipalités citées plus haut dans le cadre de la démarche de diversification économique.

L'objectif est de bonifier le programme RénoVillage de la Société d'habitation du Québec (SHQ), mis sur pied pour venir en aide aux familles, en défrayant les 10 % de mise de fonds exigés par ce programme gouvernemental. Solution Rénofamille Desjardins subventionne cette mise de fonds jusqu'à concurrence d'un montant de 1 111 \$.

Projets de rénovation admissibles

- Structure
- Chauffage
- Charpente
- Électricité
- Plomberie
- Sécurité-incendie

Critères d'admissibilité

- Évaluation foncière de la propriété : moins de 90 000 \$
- Revenu familial maximum variable selon le nombre de personnes demeurant sur place
- Famille monoparentale privilégiée
- Ne jamais avoir bénéficié d'une subvention du programme RénoVillage

* L'enveloppe budgétaire est limitée. Les premiers arrivés, répondant aux critères d'admissibilité, seront retenus dans le cadre de ce projet-pilote.

Intéressé ?

Vérifiez votre admissibilité en communiquant avec la MRC de Pierre-De Saurel en composant le 450 743-2703 ou par courriel : mrc@pierredesaurel.com



Desjardins



Applications sur l'utilisation du cellulaire au volant



Les policiers rappellent aux citoyens que le seul fait de tenir en main, tout en conduisant, un appareil ayant une fonction téléphonique constitue une infraction. Il est donc interdit d'utiliser l'appareil pour écouter de la musique, prendre leurs messages, jouer à des jeux ou naviguer sur internet.

L'article du code de la sécurité routière stipule que : A conduit un véhicule routier en faisant usage **d'un appareil tenu en main** muni d'une fonction téléphonique. Le non respect de ce règlement entraîne une amende de 80\$, plus les frais assorti de 3 points d'inaptitudes.

Ils soulignent également que l'utilisation du dispositif « mains libres », bien qu'elle soit permise, présente un risque. En effet, conduire exige de la concentration et parler au téléphone est une source de distraction qui détourne l'attention du conducteur de la conduite du véhicule. L'utilisation du cellulaire est donc interdite lors d'une immobilisation à un feu de circulation, dans un bouchon de circulation ou une zone de construction.

Si vous devez absolument utiliser votre téléphone, il est recommandé de vous immobiliser dans un endroit sécuritaire - sur le bord d'une route où la vitesse maximale est de moins de 70 km/h, dans un stationnement ou dans une aire de service.

De plus, la SAAQ mène actuellement une campagne de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation de la messagerie texte au volant. Elle fait notamment la promotion d'une application mobile « Mode conduite », qui permet aux conducteurs de bloquer les appels et les messages textes entrants sur leur téléphone cellulaire.

La Sûreté du Québec encourage l'adoption d'une conduite automobile sécuritaire et sans distraction.

Application mobile Mode conduite

Afin de soutenir concrètement les changements de comportement et de combattre la tentation à la source, l'application Mode conduite permet aux conducteurs de bloquer les appels et les textos entrants sur leur téléphone mobile. L'application a été développée, dans un premier temps, pour les plateformes Android 2.3.3 à 4.0.4.

Des **alertes** personnalisées permettent à l'utilisateur de recevoir des rappels pour lancer l'application aux heures où il prend habituellement le volant.

L'utilisateur peut choisir parmi les trois propositions de **réponses automatiques** de type accusé de réception aux appels et aux messages entrants. De plus, il a la possibilité de ne pas envoyer de réponse.

L'application indique quelques **statistiques**, soit la durée du trajet durant lequel l'utilisateur ne s'est pas servi de son téléphone mobile ainsi que le temps accumulé au cours de l'ensemble de ses trajets. De plus, l'application indique le temps restant avant que l'ensemble des utilisateurs aient complété virtuellement un tour de la Terre. L'utilisateur peut également partager ses statistiques et les comparer avec celles de ses amis sur Facebook.

Dès le **9 octobre 2012**, pour **télécharger gratuitement** sur votre appareil mobile l'application Mode conduite, visitez la Boutique Google Play ou cherchez Mode conduite dans Google Play.

Concours « Tour de la Terre »

En utilisant l'application mobile Mode conduite, les conducteurs peuvent également participer à un concours et courir la chance de gagner de l'essence.

Ainsi, en utilisant l'application mobile Mode conduite, tous les conducteurs font avancer collectivement une voiture virtuelle autour de la Terre. Lorsque cinq tours de la Terre seront complétés, soit l'équivalent de 4 000 heures de conduite collective sans appareil mobile en utilisant l'application, 5 participants parmi tous les utilisateurs gagneront assez d'essence pour faire ensemble le tour de la Terre. Chaque prix, d'une valeur de 800 \$, sera remis sous forme de cartes-cadeaux de produits pétroliers.

Le concours se déroule du 9 octobre au 14 décembre 2012.

Pour plus d'information sur le concours, consultez le Règlement de participation au concours « Tour de la Terre ».



Hydro-Québec démantèle une ligne à 230 kV à Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel



Nature du projet

Hydro-Québec démantèle une ligne à 230 kV qui relie le poste de Sorel, situé à Sorel-Tracy, au poste de Francheville, situé à Trois-Rivières.

Les équipements de cette ligne ont atteint leur fin de vie utile et le réaménagement du réseau de transport électrique permet à Hydro-Québec de poursuivre efficacement ses activités sans cette installation.

Description des travaux

Dans le cadre des travaux, tous les équipements de la ligne, soit les pylônes et les conducteurs électriques, seront retirés.

Les travaux seront réalisés par l'entrepreneur Thirau Itée et supervisés par Hydro-Québec.

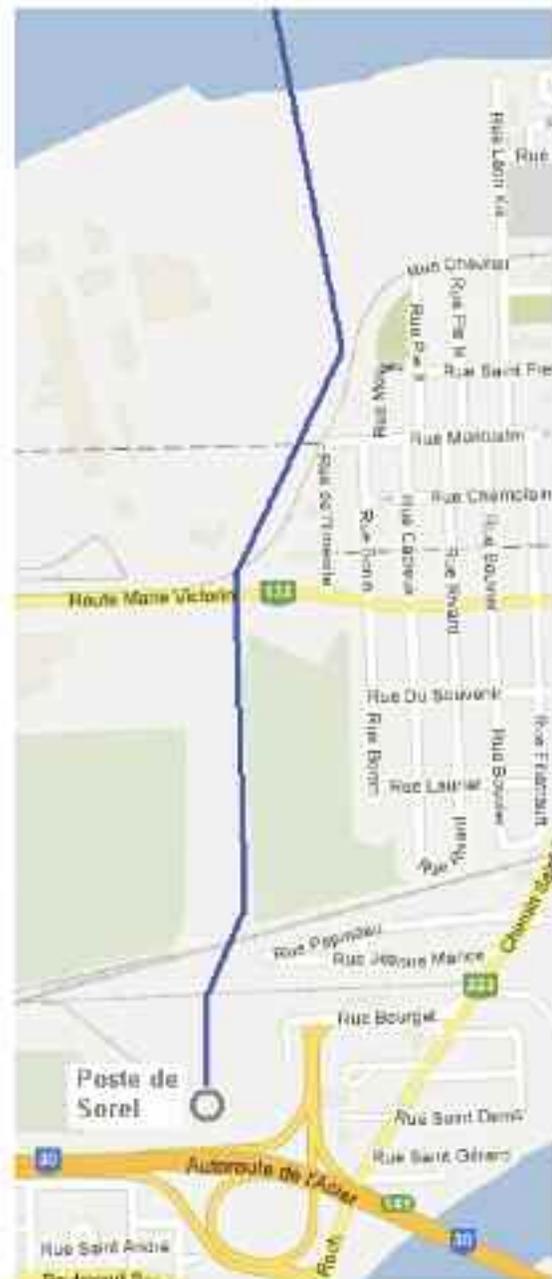
Quant au démantèlement de la traversée fluviale, des équipements spécialisés seront utilisés pour réaliser les travaux de manière sécuritaire.

Calendrier de réalisation

Les travaux de démantèlement débuteront vers la mi-novembre et se termineront en juin 2013.

Il est à noter que le calendrier de démantèlement peut varier suivant la température.

Localisation des travaux (en bleu)



Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à communiquer avec la Ligne Info-projets : 1 877 653-1139

Résultats du sondage

QUATORZE MYTHES

Voici les résultats obtenus au sondage Québécois portant sur les quatorze mythes au Québec réalisé auprès de 4 200 personnes.

MYTHE NUMÉRO	QUESTIONS	VOTRE PRÉDICTION		EXPLICATIONS
		VRAI	FAUX	
01	Les citoyens sont peu attachés à leur municipalité.		X	
02	Les jeunes sont plus intéressés par la politique que la moyenne.		X	
03	Une grande majorité de citoyens utilisent les services socioculturels ou sportifs de leur municipalité.	X		
04	Les citoyens ne sont pas prêts à s'impliquer davantage dans leur communauté		X	
05	Les élus municipaux sont perçus beaucoup plus favorablement que les élus provinciaux et fédéraux.	X		
06	Les deux premières caractéristiques recherchées chez un maire sont la compétence et la vision.		X	46% à l'écoute, accessible près des gens 43% intègre
07	La majorité des Québécois ont une vision réductrice du rôle de leur municipalité. (Réductrice = service de base)		X	
08	Les citoyens sont prêts à payer davantage pour obtenir des services de meilleure qualité.		X	Faire mieux avec ce que l'on a
09	L'environnement est au cœur des priorités des Québécois.	X		54%
10	Les Québécois ont tendance à minimiser l'impact qu'aura le vieillissement de la population au cours des prochaines années.		X	Amélioration des services pour personnes âgées
11	Les citoyens sont plutôt détachés des dossiers relatifs aux infrastructures.		X	
12	Les citoyens considèrent que les élus municipaux pourraient en faire encore plus en matière d'emploi et de développement économique.	X		
13	Les résidents des régions se sentent peu concernés par le défi de l'intégration des immigrants.		X	
14	Les citoyens ne nourrissent aucun espoir à l'égard de l'avenir de leur municipalité.		X	

CONCLUSION

À titre de conclusion, voici les cinq plus importants défis qui nous attendent :

- L'engagement de la population;
- L'intégrité et l'imputabilité des élus;
- L'environnement;
- Le vieillissement de la population;
- Le développement et les emplois.

Olivar Gravel - Maire

HEURES D'OUVERTURE**Bureau administratif à l'Hôtel de Ville**

Lundi au Vendredi de : 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

Travaux Publics

Lundi au Vendredi de : 8h00 à 12h00
13h00 à 17h00

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

ADOPTION DU BUDGET 2013

La scéance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2013, suivra immédiatement la scéance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2012.

STATIONNEMENT**CHEMIN PUBLIC**

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 19 novembre - 17 décembre 2012
21 janvier 2013
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE).....911
Police SQ :.....450 310-4141
INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :
Prévention450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :.....450 743-4572
Secrétariat :450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs).....450 743-3205
Piscine :450 742-1172
Local du 3e âge :450 743-5431
MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC Pierre-De Saurel :.....450 743-2703
USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy450 743-7087

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

**Pour plus d'informations
communiquez au bureau de la Ville**

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.